

Pour que chaque jeune puisse profiter pleinement d'un agréable séjour, nous avons mis en place ce règlement intérieur reprenant certaines règles de vie élémentaires et nécessaires au bon fonctionnement d'un centre de vacances. Il a pour but de garantir la quiétude du groupe, la protection des individus en toute circonstance et permettre à chacun de s'épanouir selon ses besoins et ses aspirations.

Nous veillons donc, avec la collaboration de TOUS - collectivités, parents, enfants, équipes d'encadrement et directeurs - à ce que chacun en prenne connaissance et s'engage à le respecter et à le faire respecter.

En s'inscrivant à l'un de nos séjours, chaque jeune s'engage à :

- Participer à la vie collective.
- Respecter les règles mises en place par l'équipe pédagogique et l'organisme et, notamment, les horaires définis pour la bonne marche du centre (lever, coucher, repas...), les règles de vie, le bon déroulement des activités. La mixité est interdite dans les lieux de sommeil et les relations sexuelles non admises.
- Respecter les règles de sécurité inhérentes aux activités.
- Respecter le matériel quel qu'il soit. Tout acte de vol, vandalisme, « casse » volontaire entraînera une demande de réparation pécuniaire du préjudice. Nous ne couvrirons en aucun cas ces actes et dégageons totalement notre responsabilité si une plainte était portée par les victimes à l'encontre des auteurs.
- Ne pas fumer dans les locaux, les chambres, les tentes ou l'enceinte du centre. A ce sujet, il incombera au directeur du séjour et à son équipe de définir lors d'une première réunion avec les jeunes en début de séjour, les lieux et moments de la journée où fumer sera autorisé (uniquement pour les jeunes de plus de 16 ans).
- Respecter les autres par son attitude et son langage, et notamment respecter l'équipe pédagogique, le personnel technique, les prestataires et les autres participants. Aucune forme d'impolitesse, d'agression verbale ou physique ne sera tolérée.
- Ne pas jouer le rôle de chef de bande ou de meneur dans le seul but de déstabiliser un individu ou le groupe lui-même.
- Ne pas introduire ou utiliser de produit ou objet prohibé, interdit par la loi (drogue, alcool, arme...) dans l'enceinte du centre ou à l'extérieur.

En cas de manquement ou de non respect de tout ou partie de cette réglementation, nous assumerons nos responsabilités afin de protéger le groupe et nous nous réserverons le droit de renvoyer sur le champ celui ou celle qui en sera à l'origine.

Nous informerons immédiatement les responsables des collectivités, les parents, et organiserons avec eux le retour de la personne fautive. Tous les frais qui en découleront seront totalement à la charge des parents. Aucun remboursement ne sera effectué pour séjour non complet. Le jeune ne sera par ailleurs plus accepté dans un séjour postérieur. Dans les cas réputés graves, nous nous réservons le droit de signaler toute faute caractérisée à la police ou à la gendarmerie et en informerons la Direction de la Jeunesse et Sports locale.

TÉLÉPHONE PORTABLE - OBJETS DE VALEUR (Téléphone, tablettes, bijoux, vêtements de marque, ...)

Nous déconseillons fortement d'emmener des objets de valeurs et nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou perte. En ce qui concerne le téléphone portable, son utilisation est encadrée. Des moments pour l'utiliser seront aménagés durant la journée et négociés avec l'équipe pédagogique dès le premier jour du séjour. En cas de vol, perte ou dégradation, la responsabilité du directeur et de l'équipe d'encadrement ne pourra pas être engagée.

RÉSEAUX SOCIAUX

Le développement de la téléphonie mobile et de l'utilisation des réseaux sociaux entraîne parfois quelques désagréments. La liberté d'expression doit se concilier avec d'autres libertés et droits fondamentaux. Chaque jeune sera tenu responsable de ses actes.